



**Union Syndicale CGT Trésor
des Bouches- du- Rhône**

**183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33
cgt.013@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/**

Marseille le 29 avril 2010

Monsieur le Trésorier-Payeur Général des Bouches-du-Rhône
Trésorier- Payeur Général de la Région PACA

Objet : Organismes paritaires / charte du dialogue social.

Monsieur le Trésorier- Payeur Général,

La CGT Trésor 13 vous a demandé le 28 avril 2010 de reporter les réunions des comités de suivi de la mise en place du SIP d'Aubagne et du SIP d'Aix-en-Provence. En effet les dates retenues, 5 et 6 mai 2010 se situent en période de congrès national de la CGT Impôt et de la CGT Trésor.

Comme le mentionne la charte du dialogue social, « *les directions locales veilleront à établir leur calendrier en prenant en compte les dates des réunions des instances nationales lorsque ces dernières sont susceptibles d'avoir un impact sur les actes de gestion au niveau local.* »

Il nous apparaît donc légitime d'obtenir votre réponse sur notre demande de report avant le début de notre congrès national qui aura lieu du 3 au 7 mai 2010.

Pour les mêmes raisons, et suite à notre lettre du 22 avril 2010, vous avez reporté le CTPD prévu initialement le 3 mai 2010 au lundi 10 mai 2010.

Vous avez précisé dans votre réponse que celui ci ne pourra être prolongé après la pause méridienne en raison de la co-présidence avec le Préfet de Région d'une réunion relative à la mise en place de Chorus.

Pourtant l'ordre du jour du CTPD du 10 mai ne se limite pas à la création du SIP de Marignane (ajourné lors du CTPD du 14 avril) puisqu'en « questions diverses » vous avez inscrit à l'ordre du jour **le cahier des charges ergonomiques du centre des finances publiques de Marseille Prado Liandier**, qui se trouve être simplement un (le ?) plus grand centre de France avec plus de 100 000 contribuables/an...

Là encore, sauf à considérer qu'il s'agirait d'une simple information aux représentants du personnel sur un sujet aussi lourd que les SIP de Marseille 1^{er};5/6;7;8;9 et 10^{ème} arrondissements, il me semble que vous dérogez à l'esprit de la charte du dialogue social qui précise pourtant dans le chapitre relatif au *bon déroulement des instances paritaires qu'il*

« convient de bien équilibrer le temps consacré aux débats de l'instance paritaire. Il faut éviter la tenue de réunions avec des ordres du jour trop denses ».

Dans votre lettre du 23 avril 2010, vous nous avez indiqué souhaiter « éviter tout malentendu ».

Nous constatons que vous partagez le même souci que la CGT Trésor 13.

En effet, ce point de l'ordre du jour nous semble d'une telle densité qu'envisager un CTPD sur une demi-journée n'est pas raisonnable et conduirait inévitablement à un malentendu.

Aussi, compte tenu de votre disponibilité le 10 mai, nous demandons le report de ce point mis à l'ordre du jour.

Enfin, nous apprenons le 28 avril 2010 que vous convoquez un autre CTPD pour le mardi 11 mai avec à l'ordre du jour :

- Création du centre de gestion des retraites
- Création des CSP-SFACT
- Examen du rapport d'activité 2009
- Information sur les emplois

Toujours soucieux d'éviter, comme vous, tout malentendu, comment pensez vous que notre organisation considère cette annonce ?

Sachant que :

1. du 3 au 7 mai 2010 nos représentants sont en congrès national,
2. un CTPD a lieu le 10 mai 2010,
3. nous n'avons à ce jour aucune information sur notre demande de report des réunions des comités de suivi des SIP d'Aix et d'Aubagne annoncées pour les 5 et 6 mai
4. un nouveau CTPD est convoqué le 11 mai

Il semble que le malentendu persiste et nous poursuitive !

Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir reporter le CTPD du 11 mai 2010 afin que nos représentants puissent préparer cette rencontre paritaire dans des conditions normales comme celles rappelées dans la charte du dialogue social qui précise que *« compte tenu de la densité et de la technicité croissantes des travaux des instances paritaires, les représentants du personnel doivent disposer du temps nécessaire au bon exercice de leur mandat ».*

P/ la CGT Trésor 13



Frédéric Larrivée
Secrétaire général

Copie : SNT-CGT
FO DGFIP13 et Union Snui Sud 13